

A l'attention des membres des **associations affiliées**  
à la **FFRandonnée** du département du Tarn

ALBI, le 10 janvier 2022

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn  
**Samedi 12 février 2022 à Saint-Paul-Cap-de-Joux**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter l'**Assemblée Générale du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn** qui se tiendra :

**Le samedi 12 février 2022 à 08h30**  
**Salle des Fêtes**  
**81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX**

A l'ordre du jour :

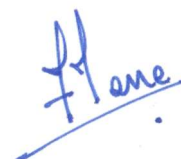
**08h30 : Accueil des participants - Inscriptions**

**09h00 : Assemblée Générale Ordinaire**

- Approbation du PV de la précédente AG,
- Rapport moral du Président,
- Compte-rendu d'activités 2021,
- Compte-rendu financier 2021,
- Élection au Comité Directeur du CDRP 81 (*quart sortant*) et vote des tarifs des cotisations départementales et régionales, du tarif de la licence fédérale,
- Rapport d'orientation 2022 et budget prévisionnel 2022,
- Désignation d'un contrôleur aux comptes
- Désignation des représentants aux Assemblées Générales FFRandonnée Nationales et Régionales,
- Questions diverses,
- Allocutions des personnalités.

**La tenue de cette Assemblée Générale sera maintenue si les conditions sanitaires et les décisions préfectorales le permettent,**

Sincères salutations sportives.



André MASSE  
Président du Comité Départemental de la  
Randonnée Pédestre du Tarn

## Aux Associations affiliées FFRandonnée

Chaque Assemblée Générale Ordinaire est électorale, un appel à candidatures est lancé pour le renouvellement du quart sortant des administrateurs siégeant au Comité Directeur.

L'Assemblée Générale est un moment fort dans la vie de notre Comité qui repose sur une démarche démocratique (voir document annexé « Élections 2022 du Conseil d'Administration du Comité Départemental »).

**Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette invitation auprès de tous les licenciés FFRandonnée de votre association qui peuvent participer à l'Assemblée Générale ou présenter leur candidature.**

## RAPPEL : représentativité des membres titulaires

Les droits de votes des membres titulaires sont attribués en fonction du nombre de licenciés au 31 août 2021 (à la fin de la saison sportive précédant la convocation à l'Assemblée Générale). La participation au vote est subordonnée au paiement de la cotisation sportive de l'année en cours.

La répartition des droits de vote des membres titulaires se fait dans les conditions suivantes :

Association de moins de 20 licenciés FFRandonnée _____	<b>1 voix</b>
Association de 20 à 49 licenciés FFRandonnée _____	<b>2 voix</b>
Association de 50 à 149 licenciés FFRandonnée _____	<b>3 voix</b>
Association de 150 à 199 licenciés FFRandonnée _____	<b>4 voix</b>
Au-delà de 200 licenciés FFRandonnée _____	<b>5 voix</b>

Chaque membre titulaire peut répartir ses droits de vote entre ses représentants désignés.

## BON POUR POUVOIR

L'ASSOCIATION \_\_\_\_\_

Représentée par M. / Mme \_\_\_\_\_

Ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn le 12 février 2022.

Donne pouvoir à l'ASSOCIATION \_\_\_\_\_

Représentée par M. / Mme \_\_\_\_\_

Licencié(e) FFRandonnée N° \_\_\_\_\_

Pour le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du CDRP 81, le samedi 12 février 2022 à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

A..... le .....

Signature

Le vote par procuration est admis exclusivement au profit d'un autre représentant d'association membre participant à l'Assemblée Générale. Chaque représentant ne peut disposer au maximum que de 2 pouvoirs (y compris le sien) (cf. art 8.3 des statuts).

